



1.3.10.8 CREATION FICHER ASCII DOMICILIATIONS

Avec ce programme le tour-opérateur peut créer des fichiers sur base des domiciliations qu'il a transmises à la banque sous forme d'une liste ou par fichier, les fichiers créés peuvent être livrés par voie électronique aux clients. Ensuite ils peuvent être mis en mémoire par le client ce qui permet d'automatiser partiellement l'enregistrement des paiements.

Le client doit remplir 2 conditions pour être dans la possibilité de recevoir ces fichiers. Il doit être domicilié chez le TO en question et point 2 la fiche-client chez le tour-opérateur doit mentionner que le client veut recevoir les fichiers ASCII.

Rien n'est modifié à la domiciliation même, le tour-opérateur fait d'abord la préparation comme au passé, ensuite l'impression et puis le transfert des données à la banque. Ensuite il peut maintenant créer des fichiers ASCII pour les clients qui entrent en ligne de compte.

Ceci peut se faire avec le programme : 1.3.10.8

```
1 COMMENCER PAR N°. DOMICILIATION. : 95____  
2 TERMINER PAR ..... : 100____  
3 SELECTION PAR CODE CLIENT..... : _____  
4 DIRECTORY POUR FICHIERS ASCII.... : d:\msm\mdata\dom_____  
5 IDENTIFICATION PROPRE - LICENCE : 1010  
6 ENVOI AUTOMATIQUE PAR E-MAIL (O,N).... : N
```

- Chaque domiciliation reçoit dans le programme Servico un numéro d'ordre. Sur base de ces numéros d'ordre on peut transférer une ou plusieurs domiciliations vers un fichier ASCII. On donne le numéro de départ et le numéro final des domiciliations qui peuvent être enregistrées. Comme numéro de départ on proposera le numéro qui suit au numéro final de la dernière fois. Ce numéro peut toujours être modifié. Il est nécessaire que la domiciliation soit imprimée et validée ou qu'elle soit transmise par un fichier bancaire.
- Un tel fichier peut être créé individuellement par client. Il est clair que pour le traitement global il est plus efficace de faire cette action pour tous les clients en une fois.
- Le directory dans lequel les fichiers sont enregistrés est présenté sur base de ce qui a été introduit la fois précédente. Ceci peut être un autre que celui dans lequel les fichiers semblables des factures sont transférés.
- L'identification propre est reprise et est présentée de la même façon qu'elle a été enregistrée la fois précédente, si elle change, la nouvelle identification est transférée et présentée à partir de ce moment.
- Finalement on peut faire envoyer directement ces mails.